



RÉPUBLIQUE TOGOLAISE

Ministère de la Fonction Publique,
du Travail et du Dialogue Social

Communiqué du Ministre de la fonction publique, du travail et du dialogue social

Dans le cadre de la stratégie nationale de riposte contre la pandémie à la Covid 19, le Gouvernement a adopté et mis en place une série de mesures et de règles visant à freiner la propagation de la maladie, et partant préserver la santé et la vie de tous, notamment sur les lieux de travail.

L'application de ces mesures a permis de ralentir les contaminations mais nous devons rester mobilisés pour continuer à préserver notre pays, en particulier avec l'approche de la période des fêtes de fin d'année.

Malheureusement, il nous a été donné de constater un relâchement et le non-respect rigoureux de ces mesures et règles dans les administrations et les services publics.

Face à ce constat, il est rappelé à tous, particulièrement aux agents publics, aux usagers et aux partenaires de l'administration et des services publics, que l'accès aux locaux et aux bâtiments administratifs est strictement subordonné à la présentation d'une preuve de vaccination ou d'un test PCR valide.

A cet effet, il est instamment demandé aux chefs de services publics et aux comités de veille de prendre les dispositions nécessaires en vue du respect rigoureux de cette mesure ainsi que des autres prescriptions qui ont été édictées dans le cadre des efforts pour endiguer la pandémie dans notre pays, notamment le port de masque, le lavage des mains et l'application des gestes barrières. Pour ce faire, des dispositions appropriées seront prises afin de contrôler l'application et le respect des mesures et des règles édictées sur les lieux et bâtiments publics concernés.

Fait à Lomé, le 12 novembre 2021

Gilbert Bawara

Ministre de la Fonction publique, du Travail et
du Dialogue social